

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS744

présenté par

M. Croizier, M. Balanant, M. Esquenet-Goxes, Mme Folest et M. Latombe

ARTICLE 4 A

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à un contenu »

les mots :

« et durant toute la durée de diffusion du contenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire apparaître, durant toute la durée de diffusion de tout contenu pornographique simulant la commission d'un crime ou d'un délit mentionné au deuxième alinéa du présent article, un message alertant le consommateur sur le caractère illégal des comportements représentés, en complément du message d'avertissement avant l'accès au contenu.